



LE CHENIL

par ALBERT PLEAU

LES PRIMES SONT-ILS TOUJOURS DES SUJETS DE CHOIX

L'an dernier, j'ai eu l'occasion de parler sur les jugements donnés à nos expositions canines, et je me propose d'entreprendre une campagne vigoureuse contre cet abus de décerner des rubans bleus à des sujets qui certainement ne valent pas même la mention médiocre.

A l'exposition du mois de mai dernier j'ai vu attribuer un premier prix à un chien en-dessous de la taille exigée pour sa race (undersize) par le Standard adopté par les autorités compétentes. Y a-t-il eu favoritisme ou incompetence de la part du juge? Deux questions bien délicates et difficiles à résoudre. Pour moi, je crois plutôt à l'ignorance de la race par le juge qu'à du favoritisme, car le rapport qu'il a fait sur ces races dans Field and Fancy, de New-York, prouve qu'il a été de bonne foi, mais qu'il ne connaît pas ces races. Dans une autre catégorie, il a placé un chien sans origines connues et très médiocre, en première place, ce qui vaut au M. K. A. une rectification des prix ordonnés par le C. K. C.

Il est évident et naturel, que le propriétaire d'un chien présenté croit ou a l'espérance que son chien est un futur "champion" à tous les points de vue et doit remporter le premier prix.

Un amateur nous faisait la remarque très juste que voici : Pourquoi

MM. les juges ne sont-ils pas d'accord pour interpréter les Standard, les uns priment des types légers, d'autres des types lourds, les uns voient des qualités ou d'autres ne voient que des défauts? Un tel chien se classe premier avec certains juges, n'obtient qu'une légère mention avec un autre quoiqu'il soit avec les mêmes concurrents. Ce ne sont certainement pas ces jugements qui serviront à donner une direction à l'élevage.

1er—Il est du devoir des Clubs de s'assurer les services de juges compétents et impartiaux, de ne pas confier la tâche si délicate de juger à des incapables.

2e—Il est impossible à un juge d'examiner sérieusement 200 à 300 chiens de diverses races dans le temps si court que durent nos expositions. Est-il étonnant qu'un juge fasse quelque oubli, lorsqu'il a tant à faire dans un temps relativement très court.

3e—Le club qui organise l'exposition devrait insister pour que les prix fussent attribués suivant le mérite de l'animal. Fût-il seul dans sa classe, on doit le classer suivant son mérite et non pas lui décerner le premier prix parce qu'il est seul de sa classe.

Il y a bien une clause dans les règlements du C. K. C. qui défend cet abus, mais plusieurs juges semblent l'ignorer.

Quelle que soit la méthode employée, il faut donner aux concurrents le plus de garantie possible et à l'élevage tout